

Avis de la CNSIS

Projet d'arrêté relatif à la formation des interventions à bord des navires

La formation dédiée aux interventions à bord des navires (IBN) est un domaine opérationnel qui ne dispose pas de référence normative de formation. Cependant, depuis nombreuses années, les services opérationnels des SDIS œuvrant sur le littoral français et le bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) mettaient en œuvre une formation relativement similaire sur l'ensemble du territoire avec la particularité qu'elle se concentrait essentiellement au domaine des « feux de navire ».

Des catastrophes maritimes survenues à bord de navires transportant des passagers ont conduit l'Organisation Maritime Internationale à faire paraître des directives préconisant notamment la définition de formations interministérielles dédiées aux missions de secours maritime de grande ampleur avec une application aux sapeurs-pompiers français d'une résolution de l'Organisation Maritime Internationale (organisation spécialisée de l'ONU - Circulaire MSC. 1/Circ.1186 du 1^{er} juin 2006) ainsi qu'une instruction du Premier Ministre du 13 mai 2013 relative à la préparation des acteurs du secours à intervenir en cas de sauvetage maritime de grande ampleur. De surcroît, le contexte actuel relatif aux risques d'attentat induit une prise en compte renforcée de cette thématique.

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises a missionné un groupe de travail national en mai 2014 afin d'élaborer un référentiel de compétences pour les différentes activités relatives aux interventions à bord des navires. Ce groupe de travail, piloté par le BMPM et composé des représentants de l'ensemble des acteurs du secours impliqués dans cette problématique, a construit les projets de textes qui permettront de donner aux sapeurs-pompiers un canevas commun et reconnu pour l'intervention à bord des navires et la formation y afférent.

Un tiers des SDIS de la métropole et de l'outre-mer sont littoraux et concernés par ces dispositions qui vont permettre à la fois d'appréhender le risque, de former, d'entraîner des équipes à ce milieu spécifique et d'engager des démarches de mutualisation, de coopération afin d'optimiser les coûts et d'apporter une réponse opérationnelle cohérente et globale.

Le groupe de travail a permis de définir également une stratégie générale pour l'intervention à bord des navires qui sera diffusée comme document de doctrine opérationnelle à l'ensemble des acteurs.

Quatre niveaux opérationnels de formation sont proposés :

- IBN1 – équipier IBN
- IBN2 - gestionnaire de point de pénétration IBN
- IBN3 - chef du groupe d'intervention IBN
- IBN4 - conseiller technique IBN

En ce sens, un arrêté formation permet d'encadrer réglementairement la formation de cette nouvelle spécialité avec pour chacun de ces 4 niveaux trois documents :

- un référentiel de compétences ; un référentiel de formation ; un référentiel de certification.

Une phase transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2020 permettra de reconnaître les personnels ayant développé d'ores et déjà des compétences en la matière.